



Achat et financement de residence princip /1 d2 concubins 2 concu

Par **darkgirl**, le **18/06/2010** à **20:57**

Bonjour, je suis célibataire mais vis en concubinage, je vais acheter une maison à mon nom, l'emprunt intégral est à mon nom, mon concubin est en recherche d'emploi depuis qu'il m'a suivi lors de ma mutation, il ne peut prétendre à aucun emprunt il traîne des erreurs de jeunesse traduites en un très gros crédit à la consommation 1 chiffre+ 3 zeros, en fait je ne sais pas vraiment; bref, ma question, ou plutôt sa question tout à fait légitime, la maison étant à mon nom, s'il m'arrive quelque chose, il n'a aucun droit dessus existe-t-il un moyen de le protéger lui permettant d'être prioritaire en quelque sorte ou obligeant mes ayants droits de ne pas l'expulser en quelques sortes une réponse urgente serait souhaitable afin de faire baisser la tension merci

Par **chris8610**, le **17/07/2010** à **19:27**

Bonjour,

Le crédit étant à votre nom, il est logique que la maison y soit aussi. Mais le ou les propriétaire d'un bien immobilier sont déterminés par l'acte de vente passé chez le notaire. Vous pouvez donc mettre la maison à vos deux noms même si vous seul payez.

L'autre solution serait de faire inscrire dans le contrat de vente que votre concubin a la vie durant dans la maison. C'est à dire qu'il ne pourrait pas être "viré" de la maison s'il vous arrive

quelque chose.

Il y a aussi la possibilité de céder l'usufruit de la maison ce qui voudrait dire qu'il aurait la jouissance de la maison.

En espérant que cela vous aide.

Par **Marion2**, le **17/07/2010 à 19:32**

Bonjour,

Vous pouvez faire une donation chez notaire, mais si vous optez pour cette solution, ne pas oublier que c'est irrévocable puisque vous n'êtes pas mariés.